

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL,
DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 51
 Nombre de présents : 50
 Nombre de votants : 50

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-sept heures, en application des articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, dans la salle du conseil au siège de la Communauté de Communes, à Surgères, le conseil de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Étaient présents ou ayant donné pouvoir ou excusés, les conseiller(ères) titulaires suivants :

	Présents	Pouvoir donné à	Absents
AIGREFEUILLE D'AUNIS			
Monsieur Gilles GAY	X		
Madame Anne-Sophie DESCAMPS	X		
Monsieur Didier OTRZONSEK	X		
Madame Marie-France MORANT	X		
Monsieur Jean-Jack AUBOYER	X		
Madame Myriam DRAPEAU	X		
ANAIS			
Monsieur Hervé GAILDRAT	X		
ARDILLIÈRES			
Monsieur Baptiste PAIN	X		
Monsieur Olivier DENECHAUD	X		
BALLON			
Monsieur Stéphane GENDRE	X		

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

BALLON			
Madame Aude BRULE	X		
BOUHET			
Monsieur Christophe RAULT	X		
Madame Florence VILLAIN	X		
BREUIL LA REORTE			
Monsieur Eric BERNARDIN	X		
CHAMBON			
Madame Angélique PEINTRE	X		
Monsieur Pascal MAGINOT	X		
CIRE D'AUNIS			
Madame Sabine MOUNIER	X		
Monsieur Bruno BLIN	X		
FORGES			
Madame Micheline BERNARD	X		
Monsieur Phillipe TERRIEN	X		
GENOUILLE			
Monsieur François TRAIN	X		
Madame Camille NICE	X		
LANDRAIS			
Madame Elodie ROSPARS DERAY	X		
LA DEVISE			
Monsieur Samuel MADEUX	X		
Madame Nathalie PERRET	X		
LE THOU			
Monsieur Christian BRUNIER	X		
Madame Catherine LEGROS	X		
MARSAIS			
Monsieur Steve GABET	X		
Madame Jocelyne MARLIERE	X		
PUYRAVAULT			
Monsieur Raymond DESILLE	X		
SAINT CREPIN			
Monsieur Matthieu CADOT	X		
SAINT GEORGES DU BOIS			
Monsieur Pierre François MARCHAND	X		
Madame Alexandra VANNELLE	X		
SAINT MARD			
Monsieur Sébastien MARCHAND	X		
Madame Stéphanie DUFAITRE	X		
SAINT PIERRE D'AMILLY			
Monsieur Philippe BODET	X		

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

SAINT PIERRE LA NOUE			
Monsieur Christophe FOLOPPE	X		
Madame Valérie RIVÉ	X		
SAINT SATURNIN DU BOIS			
Monsieur Olivier JOUANNEAU	X		
Monsieur Serge MOUEIX	X		
SURGERES			
Monsieur Thomas GODEAU	X		
Madame Emilie YVON	X		
Monsieur Jérôme GAROT	X		
Madame Rozenn PETOT	X		
Monsieur Cyril GUILLET	X		
Madame Annabelle BARIT	X		
Monsieur Philippe COTTENEC	X		
Madame Pascale GRIS	X		
Monsieur Laurent ROUFFET		Pascale GRIS	
VIRSON			
Monsieur Richard MOREAU	X		
VOUHE			
Madame Brigitte DIOT-BESNIER	X		

Etaient également présents les conseiller(ères) suppléants des communes disposant d'un seul titulaire

Ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

	Présents
ANAIS	
Monsieur Yannick BODAN	
BREUIL LA REORTE	
Madame Jasmine MESSEMANNE	
LANDRAIS	
Monsieur Patrick LECOURT	
PUYRAVAULT	
Monsieur David JOUBERT	
SAINT CREPIN	
Madame Céline ROUIL	
SAINT PIERRE D'AMILLY	
Madame Roxane YVON-GRIMAUD	
VIRSON	
Madame Véronique FRANCHET	
VOUHE	
Monsieur Thomas BONNIN	

ooOoo

1.1 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré cinquante conseillers présents.

Il a déclaré les membres du conseil ci-dessus installés dans leurs fonctions.

ooOoo

Madame Marie-France MORANT, la doyenne des membres présents du conseil a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT).

Elle a constaté que la condition de quorum était respectée.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, **Madame Marie-France MORANT**, Présidente de séance demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Olivier DENECHAUD fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré

DECIDE

- de désigner Olivier DENECHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ABSTENTION 0

VOTANTS 51 POUR 51 CONTRE 0

ooOoo

Madame Marie-France MORANT, Présidente de séance invite ensuite le conseil à procéder à l'élection de deux assesseurs qui composeront le bureau de vote.

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE - DESIGNATION DE DEUX ASSESSEURS

Madame Marie-France MORANT, Présidente de séance propose aux membres de l'assemblée de procéder à la désignation de deux assesseurs pour constituer le bureau de vote.

Comme traditionnellement à la Communauté de Communes Aunis Sud, les deux plus jeunes conseillers sont proposés pour remplir ces fonctions.

Il s'agit de **Madame Camille NICE** (commune de Genouillé)
et **Monsieur Baptiste PAIN** (commune d'Ardillières).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré

DECIDE

- de désigner Madame Camille NICE pour remplir les fonctions d'assesseur,
- de désigner Monsieur Baptiste PAIN pour remplir les fonctions d'assesseur.

ABSTENTION 0

VOTANTS 51 POUR 51 CONTRE 0

1.2 – ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E)

Madame Marie-France MORANT, Présidente de séance invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il est rappelé qu'en application des articles L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ils ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours au scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Eric BERNARDIN fait acte de candidature
Monsieur Christophe RAULT fait acte de candidature

VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	6
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	45
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	23

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Eric BERNARDIN	18
Monsieur Christophe RAULT	26
Monsieur Thomas GODEAU	1

Monsieur Christophe RAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ooOoo

1.3 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS(ES)

Sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes Aunis Sud doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 11 vice-présidents au maximum, la loi imposant une limite de 15 vice-présidents.

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Monsieur le Président précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, Monsieur Christophe RAULT, Président propose au conseil communautaire de fixer à 10 le nombre des vice-présidents.

VOTE :

ABSTENTION : 6

VOTANTS 45 POUR 45 CONTRE 0

ooOoo

1.4 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS(ES)

Rappel du vote – les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

1.4.1 – ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Thomas GODEAU	fait acte de candidature
Monsieur Olivier JOUANNEAU	fait acte de candidature
M – Mme	fait acte de candidature
M – Mme	fait acte de candidature

VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	2
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	49
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2= 26)</i>	25

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Olivier JOUANNEAU	13
Monsieur Thomas GODEAU	36

Monsieur Thomas GODEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026**1.4.2 – ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS fait acte de candidature

VOTE**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	27
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	24
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	13

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Madame Anne-Sophie DESCAMPS	24

Madame Anne-Sophie DESCAMPS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

1.4.3 – ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**Monsieur Christian BRUNIER fait acte de candidature
Madame Angélique PEINTRE fait acte de candidature**VOTE****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Christian BRUNIER	22
Madame Angélique PEINTRE	25

Madame Angélique PEINTRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième vice-présidente et a été immédiatement installée.

1.4.4 – ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Raymond DESILLE fait acte de candidature

VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	14
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	37
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	19

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Raymond DESILLE	37

Monsieur Raymond DESILLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

1.4.5 – ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame Micheline BERNARD fait acte de candidature

Monsieur Steve GABET fait acte de candidature

VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	1
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	50
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	26

Ont obtenu :

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Madame Micheline BERNARD	23
Monsieur Steve GABET	26
Monsieur Philippe TERRIEN	1

Monsieur Steve GABET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5 vice-président et a été immédiatement installé.

1.4.6- ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Monsieur Philippe BODET fait acte de candidature
Madame Alexandra VANNELLE fait acte de candidature

VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	3
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	48
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	25

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Madame Alexandra VANNELLE	33
Monsieur Philippe BODET	15

Madame Alexandra VANNELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée sixième vice-présidente et a été immédiatement installée.

1.4.7 – ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Monsieur Baptiste PAIN fait acte de candidature
Monsieur Eric BERNARDIN fait acte de candidature

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Thomas GODEAU, prend les fonctions d'assesseur pour le dépouillement de ce vote en lieu et place de Monsieur Baptiste PAIN.

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026**VOTE****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	1
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	50
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	26

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Baptiste Pain	32
Monsieur Eric Bernardin	18

Monsieur Baptiste Pain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

1.4.8 – ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Monsieur Christophe FOLOPPE fait acte de candidature
Madame Jocelyne MARLIERE fait acte de candidature

VOTE**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	6
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	45
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	23

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Christophe FOLOPPE	35
Monsieur Jocelyne MARLIERE	10

Monsieur Christophe FOLOPPE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président et a été immédiatement installé.

1.4.9 – ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT
PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Cyril GUILLET fait acte de candidature

VOTE**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	21
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	30
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	16

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Cyril GUILLET	30

Monsieur Cyril GUILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-président et a été immédiatement installé.

1.4.10 – ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT
PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Hervé GAILDRAT fait acte de candidature

VOTE**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	12
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	39
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	20

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Ont obtenu :

Prénom – nom	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Hervé Gaildrat	37
Monsieur Matthieu CADOT	2

Monsieur Hervé GAILDRAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé dixième vice-président et a été immédiatement installé.

1.5 - DETERMINATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, la composition du bureau de l'EPCI est la suivante : président(e), vice-présidents(es) et il est donné la possibilité d'y introduire d'autres membres élus par le conseil communautaire.

Monsieur le Président propose d'élargir cette instance en y intégrant d'autres membres. Les motivations sont les suivantes :

- 1 - *permettre une représentation élargie de communes membres,*
- 2 - *permettre au bureau de se conformer au format de la conférence des maires c'est-à-dire de comprendre l'ensemble des maires des communes membres.*

Monsieur le Président propose donc que le bureau se compose de 27 membres, comme suit :

- le Président,
- 10 Vice – Président(e)s,
- le Maire de chaque commune membre non représentée par les élections du Président et des Vice-Présidents,

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à **16** le nombre des autres membres du bureau.

VOTE :

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 51 POUR : 51 CONTRE : 0

ooOoo

1.6 - ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S'agissant de l'élection des autres membres du bureau, les conseillers communautaires sont amenés à voter selon des modalités de vote et de dépouillement identiques à celles du président et des vice-présidents.

Soit par vote uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au troisième.

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Monsieur le Président propose

Monsieur Gilles GAY
 Monsieur Stéphane GENDRE
 Monsieur Eric ERNARDIN
 Madame Sabine MOUNIER
 Madame Micheline BERNARD
 Monsieur Francis TRAIN
 Madame Elodie ROSPARS-DERAY
 Monsieur Samuel MADEUX
 Monsieur Chrisitan BRUNIER
 Monsieur Matthieu CADOT
 Monsieur Pierre-François MARCHAND
 Monsieur Sébastien MARCHAND
 Monsieur Philippe BODET
 Monsieur Olivier JOUANNEAU
 Monsieur Richard MOREAU
 Madame DIOT-BESNIER

Comme autres membres du bureau et soumet au vote

VOTE**ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU (1)
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Gilles GAY	46

Monsieur Gilles GAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de d'AIGREFEUILLE d'ANIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU (2)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Stéphane GENDRE	46

Monsieur Stéphane GENDRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de BALLON au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (3)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Eric BERNARDIN	46

Monsieur Eric BERNARDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de BREUIL LA REORTE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (4)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	3
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	48
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	25

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Sabine MOUNIER	48

Madame Sabine MOUNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentante de la commune de CIRE d'AUNIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (5)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	11
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	40
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	21

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Micheline BERNARD	40

Madame Micheline BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentante de la commune de FORGES au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (6)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Francis TRAIN	46

Monsieur Francis TRAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de GENOUILLE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (7)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Elodie ROSPARS-DERAY	46

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Madame Elodie ROSPARS-DERAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) représentant de la commune de LANDRAIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé(e).

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (8)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 + 1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51 + 1 = 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Samuel MADEUX	47

Monsieur Samuel MADEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de LA DEVISE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (9)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	11
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	40
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 + 1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51 + 1 = 52/2 = 26)</i>	21

Ont obtenu :

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Christian BRUNIER	40

Monsieur Christian BRUNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de Le THOU au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (10)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Matthieu CADOT	47

Monsieur Matthieu CADOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT CREPIN au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (11)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	3
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	48
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	25

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Pierre-François MARCHAND	48

Monsieur Pierre-François MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT GEORGES DU BOIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (12)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	6
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	45
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	23

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Sébastien MARCHAND	45

Monsieur Sébastien MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT MARD au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (13)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	13
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	38
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	20

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Philippe BODET	38

Monsieur Philippe BODET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT PIERRE D'AMILLY au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (14)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	13
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	38
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	20

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Olivier JOUANNEAU	38

Monsieur Olivier JOUANNEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT SATURNIN DU BOIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (15)

VOTE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

AR Prefecture017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Richard MOREAU	47

Monsieur Richard MOREAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de VIRSON au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (16)**VOTE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

Ont obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Brigitte DIOT-BESNIER	47

Madame Brigitte DIOT-BESNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentant de la commune de VOUHE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS EVENTUELLES PRESENTEES AU COURS DE LA SEANCE

AR Prefecture

017-200041614-20260414-PVELECTION_2026-DE
Reçu le 15/04/2026

ooOoo

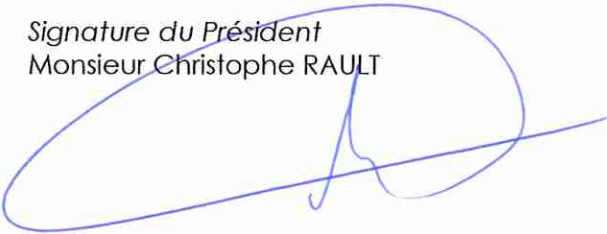
CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 14 avril 2026.
à 22 heure 30.minutes,

en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers
communaux titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.

A Surgères, le 14 avril 2026

Signature du Président
Monsieur Christophe RAULT



Signature de la doyenne – Madame Marie-France MORANT



Les assesseurs
Madame Camille NICE



Monsieur Baptiste PAIN



Monsieur Thomas GODEAU



Le secrétaire de séance
Monsieur Olivier DENECHAUD

